

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AOUT 1878.

Crédit spécial de 1,800,000 francs au Département de la Justice pour la continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Un crédit de 2,400,000 francs a été alloué par la loi du 3 juin 1878, pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction.

Il ne restait en caisse, au 31 décembre 1877, qu'une somme de fr. 118,040 50 c^s.

La demande d'un crédit de 2,500,000 francs avait été déposée le 29 janvier 1878 : il ne fut voté qu'en partie et sous réserve d'un rapport ultérieur, par M. Le Hardy de Beaulieu.

Dans l'intervalle, les travaux avaient continué à être poussés avec énergie, en vue de l'échéance de 1880, et mon honorable prédécesseur a pourvu aux paiements, dès le mois de janvier, à l'aide de mandats provisoires sur la Trésorerie.

La régularisation de ces mandats a absorbé la majeure partie du crédit alloué par la loi du 3 juin 1878, et il n'est plus permis, sous peine d'arrêter les travaux, d'attendre la session ordinaire pendant laquelle devra être discuté le rapport à rédiger par M. Le Hardy de Beaulieu, sans recourir à de nouveaux mandats provisoires.

Comme il est préférable de ne pas employer ce moyen contraire à la loi de comptabilité de l'État, le Département de la Justice se trouve dans la nécessité de réclamer un crédit spécial de 1,800,000 francs qui fait l'objet du projet de loi ci-annexé.

Les travaux exécutés ou restant à exécuter en 1878, s'élèveront, d'après le

rapport de l'inspecteur général, M. Wellens, ci-annexé en copie, à la somme
de fr. 4,503,583
à laquelle il faut ajouter :

1° Pour acquisition des terrains destinés aux rampes d'accès	560,000	
2° Frais divers, personnel, etc	100,000	
TOTAL	fr. 4,963,583	ci fr. 4,963,583 »

Pour couvrir ces dépenses, les sommes disponibles au 1^{er} jan-
vier 1878 étaient de . . fr. 103 25 (loi du 6 mai 1877)
117,937 05 (subsides de la ville)

Soit . . . fr.	118,040 30	
	2,400,000	» (loi du 3 juin 1878)
	300,000	» (subsides de la ville, versés en juin et juillet 1878.)
TOTAL . . . fr.	2,818,040 30	ci 2,818,040 30

Fr. 2,148,542 70

On peut compter que la ville versera encore cette année. fr. 400,000 »

1,748,542 70

Il est donc permis de supposer qu'à l'aide d'un nouveau crédit de 1,800,000 francs toutes les dépenses de la présente campagne seront couvertes.

Les Chambres seront saisies en temps opportun d'une demande de crédit spécial concernant les dépenses de 1879.

Le Ministre de la Justice,

J. BARA.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES.***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de la Justice un crédit spécial de 1,800,000 francs pour la continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert par une émission de titres de la Dette publique; il pourra l'être provisoirement par des bons du Trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Donné à Ostende, le 2 août 1878.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***J. BARA.***Le Ministre des Finances,***CHARLES GRAUX.**

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Bruxelles, le 21 juillet 1878.

MONSIEUR LE MINISTRE,

En réponse à votre dépêche du 18 de ce mois, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un état indiquant par catégorie de travaux, les sommes dépensées du 1^{er} janvier 1878 au 6 juillet courant, ainsi que les sommes qui seront dépensées encore jusqu'au 31 décembre prochain.

Les dépenses déjà faites de ce chef s'élèvent ensemble à la
 somme de fr. 2,325,448 00
 les travaux prévus montent à 2,178,155 00

ENSEMBLE. . . fr. 4,503,585 00

Dans ce total ne figurent pas les sommes payées ou à payer encore en 1878 pour les emprises à faire pour le personnel attaché à la direction des travaux ainsi que pour les honoraires de M. l'architecte Poelaert.

Dans mon rapport du 6 novembre dernier, n° 1296, j'avais évalué à 4 millions de francs l'ensemble des travaux, que je prévoyais pouvoir exécuter en 1878; mes prévisions seraient donc dépassées de 500,000 francs au moins. Les sommes à dépenser pour le personnel, ainsi que pour les honoraires de M. Poelaert, s'élèvent approximativement à 100,000 francs, c'est-à-dire à moins de 2 1/4 p. % du montant des travaux.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées,

(Signé) WELLENS.

ANNEXE N° 2.

ÉTAT récapitulatif des dépenses faites pour les travaux exécutés depuis le 1^{er} janvier 1878 jusqu'au 6 juillet suivant, ainsi que les dépenses présumées devoir être faites pour les travaux à effectuer pendant les six derniers mois de la campagne de 1878.

DÉSIGNATION DES ARTICLES.	MONTANT DES TRAVAUX	
	exécutés.	à exécuter.
1 ^o Travaux d'achèvement du palais et du dôme. — Ouvrages de ravalement et de sculptures ornementales, construction des rampes et terrasses	1,700,000 »	1,500,000 »
2 ^o Pavements (entreprise Violet)	»	45,000 »
3 ^o Sculpture, statuaire	27,544 »	70,000 »
4 ^o Plafonnage	150,000 »	180,000 »
5 ^o Menuiserie	550,000 »	550,000 »
6 ^o Calorifères	97,904 »	»
7 ^o Cheminées en marbre.	»	5,035 »
8 ^o Travaux intérieurs. — Cour militaire, Conseil de guerre et Justice de Paix	»	150,500 »
	2,325,448 »	2,178,135 »
MONTANT des dépenses effectuées et à effectuer en 1878.	4,505,585 »	

Vu pour être joint à mon rapport de ce jour, n° 1492.

L'Inspecteur général des ponts et chaussées.

(Signé) WELLENS.